



Randon Margeride
Communauté de Communes

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du lundi 23 septembre 2024

Délibération N° DE_059_1_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	29
Date de la convocation : 17/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

Représentés : Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Lydie ROCHER représentée par Jacqueline LIZZANA, Serge ROMIEU représenté par Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Pierre-Emile SYLVAIN représenté par Guy GALTIER, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Julien TUFFERY représenté par Louis GIBERT, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Jean-Paul MEYNIER

Absents et Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Amaud GIBELIN, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Aurélie MALAVAL, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Nicolas SAINT-LEGER, André THEROND

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Guy GALTIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RÉALISATION DE 3 PONTS BASCULES : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président indique qu'il convient de réaliser un nouveau plan de financement pour la mise en place de 3 ponts bascules sur le territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Vu les délibérations DE_2020_004 et DE_069_2023

Le plan de financement pour cette opération serait:

DEPENSES		RECETTES		
Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant sollicité	Taux subvention
Maîtrise d'œuvre	14 500,00 €	État (DETR)	183 605,70 €	60,00 %
Étude de sol	10 000,00 €			
Travaux et acquisition 3 ponts bascules	281 509,50 €			
		Autofinancement	122 403,80 €	40,00 %
Total dépenses HT	306 009,50 €	Total recettes HT	306 009,50 €	100,00 %

Date de transmission de l'acte: 04/10/2024

Date de réception de l'AR: 04/10/2024

048-200069102-DE_059_1_2024-DE

AGEDI

DE_059_1_2024

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement proposé,
- De solliciter les financements tels qu'énoncés ci-dessus,
- D'autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance



Guy GALTIER
Secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 04/10/2024

Date de reception de l'AR: 04/10/2024

048-200069102-DE_059_1_2024-DE

A G E D I

DE_059_1_2024